



ECOLE ELEMENTAIRE ARC-EN-CIEL

✉ 4 le clos d'Enneval
27120 Ménilles

☎ 09 67 19 57 19

@ ce.0271535x@ac-rouen.fr

Procès-verbal du Conseil d'Ecole n°2 Du Mardi 13 février 2018 à 17h30

ORDRE DU JOUR

1. La primarisation
2. Le RASED
3. La lutte contre l'absentéisme
4. La coopérative
5. Les évènements et les projets
6. Les projets d'aménagements de la mairie
7. Les questions diverses

Présents :

Municipalité: M. Michel MARCHAND, 1^{er} adjoint chargé des affaires scolaires et du budget, Mme Véronique LE RAY, conseillère municipale

Equipe enseignante : Madame Zahia HAMZA CHERIF, directrice des écoles élémentaire et maternelle, Mme Laurence BRICOUT enseignante en CP, Mme Dominique HIRSCHMULLER enseignante en CE1, Mme Laurence BENOIST enseignante en C1/CM1, Mme Estelle MATHIEU enseignante en CE2, Mme Emmanuelle GUIOT enseignante en CM1 et en GS/CP, Mme Elodie LETOURNEL enseignante en CM2, Mme Annie CANCEL, Maître E dans le RASED.

Parents d'élèves : Mme Christelle FERRAND maman d'Elyne en CE1/CM1, Mme Céline CARION maman de de Lylia en CE2, Mme Géraldine GAUDRE maman de Roxane en CE2, Mme Charlene CHOLET maman de Nolhan en CM1, Madame Stéphanie BALESTIBAUT maman de Maxime en CE2, M. Ludovic GEAIFFRAI papa de Cléo en CP, Mme Elise GUICHET, maman d'Emma en CE2, Mme Angélique EXARE, maman de Nathan en CP.

Excusés: Mme Magali NEDELLEC, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale de Evreux 2, M. Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles, Mme Emmanuelle GUIOT, enseignante en CM1 et en GS/CP, Mme Amy DUPUY FSTG en CE2, M. Christophe MASSONET, papa de Louise en CP.

Absents: Mme Virginie MORVAN, adjointe au maire, Mme Sobeida BAEZ, maman de Stélie en CE1/CM1 et de Slanna en CM2

INTRODUCTION :

Madame la directrice remercie toutes et tous d'être présents à ce second Conseil d'École. M. Ludovic GEAIFFRAI et Mme Céline CARION se portent volontaires pour être secrétaires de séance.

1. LA PRIMARISATION

1. Qu'est-ce que c'est ?

Pour notre école, cette mesure était envisagée depuis plusieurs années. Elle est quasiment actée pour la prochaine rentrée. Les deux écoles actuelles garderont chacune leur entrée respective.

L'école primaire est le regroupement de l'école maternelle de 3 ans (parfois 2 ans) à 6 ans et de l'école élémentaire de 6 à 11 ans. Cet ensemble est chargé de l'enseignement du premier degré.

L'enseignement primaire est décomposé en trois cycles :

Le cycle 1 ou cycle des apprentissages premiers, de la PS à la GS.

Le cycle 2 ou cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2.

Le cycle 3 ou cycle des approfondissements, du CM1 à la 6^{ème}.

2. Les effectifs actuels et prévisionnels :

En maternelle:

Lors du premier conseil d'école nous avons **80** élèves. Nous en aurons **85** en mars (soit +5)

Détails: En janvier sont arrivés 3 PS et 1 GS ce qui fait un effectif de 84 élèves.

En février est arrivé 1 PS ce qui fait un effectif de 85 élèves mais 1 départ est annoncé ce qui fait un effectif de 84 élèves.

En mars arrivera 1 PS ce qui fera un effectif de **85** élèves.

En élémentaire:

Lors du premier conseil d'école nous avons **151** élèves en élémentaire. Nous en aurons **157** en mars (soit +6)

Détails: En janvier sont arrivés 2 CP et 2 CM1 ce qui fait un effectif de 155 élèves.

En février sont arrivés 1 CP et 1 CM1 ce qui fait un effectif de 157 élèves mais 1 départ est annoncé ce qui fait un effectif de 156 élèves.

En mars arrivera 1 CP ce qui fera un effectif de **157** élèves.

Constat: Depuis le 1^{er} conseil d'école l'effectif global est passé de **231** élèves **242** élèves. La tendance à l'augmentation des effectifs évoquée lors du 1^{er} conseil d'école se confirme.

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018/2019 en maternelle:

85-24 qui partent en CP= 61 61+28 qui pourraient arriver en PS= **89** élèves
(89:4=22,25 / 89:3=29,6) La fermeture de la 4^{ème} classe est à craindre.

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018/2019 en élémentaire:

28 CM2 partent au collège : 157-28 =129 et 24 arrivent au CP : 129+24 = **153** élèves
(153:6=25,5 / 153:5=30,6) Il n'y a pas de fermeture à craindre.

3. Que change la primarisation ?

A la prochaine rentrée, nous accueillerons donc **242** élèves.

Madame Nedellec, Inspectrice de l'Education Nationale, nous assure que la primarisation se fera sans fermeture de classe à la prochaine rentrée.

Elle a été reçue pour la seconde fois par M. Rochette et M. Marchand qui sont favorables à la primarisation. Elle a exprimé sa satisfaction devant le travail effectué dans les écoles de Ménilles. Elle est heureuse des bonnes relations qu'elle a avec l'équipe et la mairie et elle se réjouit des orientations prises par la commune.

La mairie ne voit que des avantages à la primarisation:

Elle n'a plus qu'un seul interlocuteur, il n'y a plus qu'un seul conseil d'école.

La gestion du personnel municipal, du matériel et des fournitures est simplifiée.

Le budget devient unique. A charge des professeurs des écoles de le répartir en fonction du matériel nécessaire à chacune et des projets décidés par l'équipe de l'école primaire.

2. LE RASED

1. Le RASED qu'est-ce que c'est ?

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (**RASED**) est une structure éducative qui apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et des écoles élémentaires.

Les membres du RASED sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2. Ils apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles en les aidant à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées, indispensables à la mise en situation de réussite de tous les élèves.

Ils ont pour objectifs de prévenir et de repérer les difficultés et d'aider les élèves à prendre conscience et maîtriser des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et au progrès dans l'appropriation des savoirs et des compétences.

2. Le RASED du secteur de Pacy :

Il se compose d'une psychologue scolaire, Madame Pascale GOUTAL et d'une maîtresse E Madame Annie Cachel qui prend la parole :

Le travail de la maîtresse E concerne les enfants rencontrant des difficultés de compréhension et d'apprentissage dans le cadre des activités scolaires.

Il s'agit de comprendre ces difficultés, quelles stratégies l'élève utilise afin de lui faire prendre conscience qu'elles ne sont pas forcément les bonnes, qu'on doit en trouver d'autres pour mettre cet élève en situation de réussite.

Le travail consiste aussi à faire évoluer la mauvaise estime de soi et les représentations négatives de l'école. Les interventions ont toujours lieu pendant les heures de classe.

Le RASED intervient toujours à la demande des professeurs des écoles qui rédigent des demandes d'aide. Cette année, 23 demandes d'aides ont été formulées. A l'heure actuelle, la maîtresse E travaille avec 10 élèves et a effectué 10 évaluations ou observations.

Madame Cachel intervient à Ménilles le lundi matin et le jeudi après-midi du CP au CM1 pour le moment et ensuite en maternelle. Elle intervient également sur toutes les écoles de Pacy, Saint Aquilin et Aigleville.

Les parents sont toujours informés du travail de la maîtresse E avec leur enfant. Il s'agit d'un projet à long terme et ils sont conviés à un rendez-vous s'ils le souhaitent. Le travail ne peut être effectif qu'en relation avec tous les partenaires.

La psychologue scolaire peut être contactée par les parents au **02 32 36 97 98** (un répondeur permet laisser un message, Mme Goutal rappelle les familles).

À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, elle recherche des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.

3. LA LUTTE CONTRE L'ABSENTEISME

Absentéisme scolaire

Tous les élèves sont soumis à l'obligation scolaire de 6 à 16 ans. La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité absolue de tous les membres de la communauté éducative.

Le nouveau dispositif de prévention de l'absentéisme scolaire renforce l'accompagnement des familles dans le suivi de la scolarité de leur enfant et doit permettre une réaction immédiate et adaptée au plus près du terrain.

L'implication de l'ensemble des acteurs de l'éducation de l'enfant constitue un levier essentiel pour prévenir les situations d'absentéisme.

Repérer l'absentéisme

Dans chaque école et chaque établissement, les absences des élèves sont mentionnées dans un registre d'appel soigneusement renseigné et visé en fin de mois par le directeur.

Traiter l'absentéisme scolaire

L'école doit réagir dès la 1^{ère} absence non justifiée c'est-à-dire sans motif légitime ni excuses valables.

Le contact avec les personnes responsables est pris immédiatement, par l'enseignant de la classe ou le directeur d'école, par tout moyen, de préférence par appel téléphonique, service de message court (SMS) ou courrier électronique, afin de les inviter à faire connaître sans délai le motif de l'absence.

Rappel des motifs réputés légitimes :

- Maladie de l'enfant.
- Maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille.
- Réunion solennelle de famille.
- Empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications.
- Absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Attention ! Les vacances prises par les parents en dehors des congés fixés par le calendrier scolaire national est un motif à exclure.

A partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription peut convoquer les familles ou leur adresser un courrier d'avertissement, rappelant aux responsables légaux de l'élève les sanctions pénales applicables et les dispositifs d'accompagnement parental.

Accompagner les personnes responsables et les élèves concernés dès les premières absences

Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées complètes dans une période d'un mois les membres concernés de l'équipe éducative sont réunis par le directeur d'école afin de conduire une réflexion pour identifier les problèmes rencontrés par l'élève au sein de l'école ou à l'extérieur et pouvant être à l'origine de l'absentéisme. Des mesures d'accompagnement sont contractualisées avec les personnes responsables de l'élève, si nécessaire en lien avec les partenaires, en vue de rétablir l'assiduité de l'élève.

Au niveau du service départemental de l'éducation nationale

Parallèlement aux actions menées au niveau de l'établissement scolaire, le directeur d'école transmet sans délai le dossier individuel d'absence de l'élève à l'IA-DASEN. L'IA-DASEN complète l'action du directeur d'école. Dans le même esprit de dialogue, il réexamine le dossier de l'enfant. Il peut faire effectuer une enquête sociale. Lorsque la situation le justifie, l'IA-DASEN adresse aux personnes responsables de l'enfant un avertissement, dans lequel il leur rappelle leurs obligations légales et les sanctions pénales auxquelles elles s'exposent. Il les informe des dispositifs d'accompagnement auxquels elles peuvent avoir recours dans le département. Il peut les convoquer à un entretien. Des propositions susceptibles de restaurer l'assiduité de l'élève sont faites.

4. LA COOPERATIVE :

Lors du précédent conseil d'école, la coopérative disposait de 7 997,20€. Les cotisations des familles : 1 065€ y étaient comptabilisées. Aujourd'hui, le total est de 6 679,59€

Les dépenses importantes:

L'intervention volley: 456€. Cycle de 8 semaines de volley pour toutes les classes du CP au CM2

Le spectacle : 650€. « A la recherche du diamant magique » pour tous les élèves de la PS au CM2

Le matériel EPS: 1 120,61€ Renouvellement complet du matériel EPS et complément avec beaucoup de nouveau matériel.

L'affiliation à l'OCCE: 273€

Les abonnements pour les classes : 130€

L'adhésion à Canopé: 44€

Les régies d'avance: 1 100€ soit 200€ pour le fonctionnement interne à chaque classe et 100€ pour celui de la GS/CP (8 élèves de CP) :

Les rentrées :

Le kit écolier: 121,85€. Le pourcentage sur la vente des kits écoliers sur le site de notre partenaire rentrée discount (4% de 3 046,14€ sur 74 commandes en 2017).

Les photos : 817,20€. Pourcentage des bénéfices réalisés sur la vente des photos reversés à la coopérative (2 724€ = 1 906,80€ + 817,20€)

Les sapins : 128,50€. Marge réalisée sur la vente des sapins de Noël (1080€ = 128,50€ + 951,50€)

5. LES EVENEMENTS ET LES PROJETS :

1. Les événements:

- L'intervention de la sécurité routière : Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas à prendre mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier. La mise en place efficace d'une éducation à la sécurité routière suppose la convergence de pratiques scolaires et familiales qui favorisent, dès l'école maternelle, la construction d'une conscience citoyenne. Le nombre des enfants tués chaque année fait apparaître un pic sensible à l'âge de 3 ans, de 7 ans et de 11 ans, ce qui a conduit à retenir le principe d'une éducation progressive et cohérente qui tienne compte du développement psychomoteur et du degré d'autonomie de l'enfant. Cette éducation s'intègre dans le socle de connaissances, de compétences et de culture ainsi que dans les programmes d'enseignement des cycles 1, 2 et 3, en lien avec la mise en œuvre du dispositif de l'attestation de première éducation à la route (APER).
- Le 22 décembre s'est déroulée la traditionnelle chorale de Noël sur la place communale. La sonorisation a été bien assurée, grâce à l'investissement de la mairie que nous remercions, et les déplacements y ont été facilités grâce au balisage mis en place par le comité des fêtes, que nous remercions également.
- Le 19 janvier 2018, tous les enfants ont assisté et participé au spectacle "A la recherche du diamant magique " à la salle du Moulin.
- Initiation au ping-pong toute l'école élémentaire et au baby-pong pour la maternelle, sous la forme d'ateliers ludiques, offerte par le club pongiste de Pacy sur Eure et le Pôle Normandie de tennis de table que nous remercions.
- Initiation à la balle ovale pour les CE2, CM1, CM2 qui se sont inscrits à l'activité. Spécificité de l'activité: Le rugby fait partie du champ d'apprentissage visant à conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel. L'activité, envisagée comme un support éducatif permet de viser à la fois des compétences générales et spécifiques. Répondant aux besoins moteurs et affectifs de l'enfant, la pratique du rugby crée les conditions d'apprentissage de comportements citoyens pour organiser un groupe, respecter les règles et autrui, accepter l'autre avec ses différences, développer l'estime de soi.
- Le 13 février 2018, les 2 écoles ont défilé avec de magnifiques costumes pour le carnaval, applaudies par de nombreux parents et accompagnées par quelques flocons de neige. La promenade a été écourtée en raison du froid glacial. Un goûter-crêpes, pris en charge par les parents d'élèves, a ensuite été offert à tous les enfants. Nous remercions chaleureusement tous les participants.
- Du 19 au 23 février, un festival du livre est organisé: Il s'agit de l'exposition d'une sélection de livres établie avec soin par des spécialistes de la littérature pour enfants, qui dénichent les nouveautés chez une quarantaine d'éditeurs, adaptées aux goûts et aux niveaux de lecture des enfants de maternelle et élémentaire. Durant toute la semaine, les parents peuvent venir dans le hall de l'élémentaire de 16h30 à 18h et faire l'acquisition des livres. Après le Festival, une donation en livres neufs correspondant à 20% du montant de la recette est offerte à l'école.

- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires):

Ces activités ont lieu 2 mercredis par période, sous la forme d'ateliers proposés à tous les enfants dans le cadre d'un projet en EMC (Education Civique et Morale).

Les enfants ont travaillé sur les thèmes suivants:

- Porter secours.
- Les handicaps.
- L'équilibre alimentaire avec l'intervention Madame Duquesne, que nous remercions, naturopathe et au cours duquel les enfants ont confectionné un buffet apéritif offert aux parents.

Prochaines dates : 28/03 et 11/04 puis 23/05 et 06/06

Prochain thème : Education à l'environnement

- Les animations Convivio: le repas de Noël, le repas far West et le repas chinois ont un grand succès auprès des enfants. Nous remercions la société Convivio pour la qualité de ces animations.

2. Les projets:

- Les après-midi jeux de société et anniversaires en fin de période : Les parents, grands-parents etc... sont invités à venir jouer à des jeux de société avec les enfants et à fêter les anniversaires de la période.

Prochaines dates : Le vendredi 23 février de 13h30 à 16h30, le mardi 24 avril de 10h30 à 12h

- Le loto de l'école se déroulera le vendredi **23 mars à 20 heures** à la salle du Moulin.

- La Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile :

La prévention de la délinquance est une des missions de la Gendarmerie visant à empêcher la commission ou la réitération des infractions, par la mise en œuvre de mesures actives et dissuasives dont le double objectif est de réduire les facteurs de passage à l'acte ainsi que la vulnérabilité des victimes potentielles.

Son intervention à l'école se situe dans le cadre des missions de prévention.

La brigade est déjà intervenue auprès des CM1 et des CM2 autour du thème de la Loi et la Citoyenneté avec le Jeu de la Loi (Les interdits ; Rappel à la responsabilité des mineurs (RRM) ; Incivilités, violences, discriminations, harcèlement.

Sa prochaine intervention concernera les CM2 avec le Permis Internet avec une formation sur les bonnes pratiques des réseaux sociaux et le droit à l'image.

- Allemand en 6^{ème} : Le collège Pompidou propose à ses futurs élèves de sixième la possibilité d'étudier l'allemand en plus de l'anglais dès la classe de sixième. Trois heures d'allemand seront ajoutées à l'emploi du temps des élèves qui choisiront cette langue. M. Andreas Groeger, le professeur, se propose de présenter ce dispositif dans notre école. Son intervention prend la forme d'une animation d'une heure, alternant informations et mise en situation.

Les élèves intéressés doivent être en mesure d'assumer trois heures de plus dans l'emploi du temps de sixième. Nous vous solliciterons pour avoir un avis sur chaque candidature.

Dans notre école il interviendra le mardi 20 mars de 9h à 10h.

Il s'agit d'informer les élèves sur les modalités de l'enseignement de l'allemand au collège, mais aussi de connaître le nombre d'élèves intéressés par cet enseignement.

- Le cross inter-écoles se déroulera l'après-midi du vendredi 13 avril pour les CE2, les CM1 et les CM2. Plus de 300 élèves des écoles d'Aigleville, de Ménilles, de Saint-Aquilin-de-Pacy et de Pacy sur-Eure, se retrouveront sur les terrains annexes du stade de foot à l'occasion du cross des écoles. Les parents sont invités à venir encourager les sportifs en herbe.
- Le défi-Maths se déroulera cette année, à la salle du Moulin, sur 3 jours les mardi 15, jeudi 17 et vendredi 18 mai. Il concernera 500 élèves de la PS à la 6^{ème}.
- La kermesse : Les RPE travaillent avec la directrice à l'organisation d'une kermesse commune aux 2 écoles. Elle pourrait avoir lieu le samedi 23 juin avec un barbecue à midi. Il faudra beaucoup de parents pour aider à installer, à tenir les stands et à ranger. **Sans eux, rien ne sera possible**. La mairie facilitera, dans la mesure de ses moyens (sécurisation du parking des 2 écoles par exemple) l'organisation de cette kermesse commune.
- Nous sommes toujours sans nouvelles de l'appel à projet «Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité» auquel nous avons participé avec pour objectif la mise en place d'un ENT (Espace de travail Numérique) afin de favoriser le développement de pédagogies innovantes.

Pour rappel, voici le calendrier des vacances scolaires 2017/2018 Pas de pont officiel de l'ascension.

	ZONE B
Rentrée scolaire	Lundi 4 septembre.
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 20 octobre après la classe au lundi 6 novembre.
Vacances de Noël	Du vendredi 22 décembre après la classe au lundi 8 janvier.
Vacances d'hiver	Du vendredi 23 février après la classe au lundi 12 mars.
Vacances de Printemps	Du mardi 24 avril après la classe au lundi 14 mai.
Grandes vacances	Du vendredi 6 juillet.

7. TRAVAUX ET PROJETS DE LA MAIRIE

- La mairie a obtenu l'accord pour la mise en sécurité des écoles. Des subventions ont été accordées. Pour l'instant il a été décidé de temporiser les travaux en attendant de finaliser les futurs plans du groupe scolaire.
- Dans le cadre du projet d'agrandissement du groupe scolaire, la commission des travaux reçoit actuellement les architectes et étudient leurs projets.

Les projets:

- La garderie qui devait initialement être déplacée dans le préau restera finalement à sa place actuelle mais sera agrandie, sa surface sera doublée tout comme sa capacité d'accueil. L'espace de l'actuelle cour technique deviendra la cour de récréation réservée aux enfants de la garderie.
- 2 classes supplémentaires seront construites côté élémentaire et une côté maternelle.
- L'agrandissement de la salle de restauration est prévu.

La mairie essaie d'aller vite. Le lancement des travaux pourrait avoir lieu début 2019 pour une durée de 14 mois et une fin de travaux début 2020.

Le coût de ces travaux s'élève à 1 000 000€.

Financement : 75% de subventions, 25% à la charge exclusive de la commune de Ménilles, soit 250 000€

- Une voie verte va être aménagée le long de ligne de chemin de fer. Elle permettra un cheminement pédestre depuis le centre du village jusqu'à l'école en toute sécurité. Un éclairage de cette voie est prévu.

8. QUESTIONS DIVERSES :

- Il a été signalé à Monsieur Marchand qu'au vu de la future augmentation des effectifs, le manque de places de parking va s'accroître et donc qu'il faudrait que la Mairie étudie la question.
- Les RPE demandent si du personnel supplémentaire sera recruté pour le ménage et la cantine lorsque les travaux d'agrandissements seront terminés.
Monsieur Marchand répond que bien entendu la question sera étudiée en temps voulu.
- Les RPE reposent la question de la raison pour laquelle les élèves de GS de la GS/CP sont obligés de rentrer et de sortir par la maternelle.
Monsieur Marchand rappelle que dans le cadre du plan Vigipirate aucun parent ne peut entrer dans l'école élémentaire. De plus si les parents accompagnent leurs enfants jusque dans leur classe en maternelle, cet usage ne se pratique plus en élémentaire.
- La directrice signale des dégradations régulières aux abords du terrain de basket et déplore la présence de nombreux débris devant l'école, surtout le lundi matin.
Récemment, le banc situé le long du terrain de basket, pourtant très lourd a été jeté dans le bassin de rétention d'eau ainsi que la poubelle métallique.
Ces troubles seront signalés à la gendarmerie de Pacy sur Eure.
- La directrice signale les besoins en tables et en chaises pour les nouveaux élèves, chaise ainsi qu'en chaises pour la salle des maîtres qui accueille beaucoup d'enseignants désormais. Monsieur Marchand demande d'établir une liste du mobilier nécessaire et de la lui faire parvenir.
- Question des RPE : Quid du sondage réalisé l'an dernier sur les langues ?
La directrice n'a eu aucun retour à ce sujet.
- Une maman souhaite faire découvrir l'association « Rease Again » qui lutte contre la faim dans le monde afin d'y associer les élèves de l'école.
Elle sera reçue par la directrice pour une présentation du projet qui sera étudié par l'équipe enseignante et soumis à l'accord de notre inspectrice.
- Les RPE expriment des inquiétudes quant à l'ambiance qui règne dans la classe de CE2. Ils estiment que les enfants y sont en danger car l'enseignante stagiaire ne parvient pas à gérer le groupe dont elle a la charge.
Ils envisagent de ne plus mettre leurs enfants à l'école si une solution n'est pas trouvée.
L'enseignante concernée confirme que cela ne se passe pas très bien.

Pour information :

Le lendemain du conseil d'école, Madame Nédellec, Inspectrice de l'Education Nationale de Evreux II est venue à l'école et a rencontré 8 familles de CE2. L'enseignante semble avoir pris la décision de démissionner. Elle sera donc remplacée.

- Madame Gaudré, RPE, Maman de Roxane en CE2 et de Claudia en GS/CP, annonce son départ pour Bayeux. Toute l'équipe la remercie, ainsi que son mari, pour leur collaboration efficace à toutes les animations de l'école depuis le début de la scolarité de leurs filles. Nous leur souhaitons une très belle nouvelle vie à Bayeux

CONCLUSION :

Avant la levée de la séance, le second Conseil d'Ecole est fixé au **mardi 12 juin à 17h30.**

Ce sera un conseil d'école qui regroupera les enseignantes de la maternelle et de l'élémentaire. Ce sera donc le 1^{er} conseil d'école de l'école primaire.

Le procès-verbal est rédigé par Mme HAMZA CHERIF, Mme CARION et M. GEAIFFRAI.

Il sera consultable en ligne sur le site de la Mairie de Ménilles : www.menilles.fr rubrique « écoles » et envoyé aux adresses mails des familles.

La séance est levée à: 19h30